



## La vie en famille monoparentale, facteur aggravant de pauvreté pour les jeunes

La Corse est la deuxième région de France où la part des enfants vivant en **famille monoparentale** est la plus élevée, 23 % des mineurs contre 20 % en France métropolitaine. Ils sont ainsi 14 000 enfants à vivre avec un unique parent. Ce parent est la mère dans 83 % des cas. Or, au sein des familles monoparentales, 34 % des enfants sont en situation de pauvreté monétaire contre 20 % des enfants vivant au sein d'un couple.

Les jeunes qui résident au sein d'une famille monoparentale sont plus présents en Haute-Corse (25 %) qu'en Corse-du-sud (21 %), principalement dans la CA de Bastia (27 % des mineurs) et dans les communautés de communes du Centre Corse et de Costa Verde (25 %). À l'inverse, c'est dans les intercommunalités de l'Orient, du Sud Corse et du Celavu-Prunelli que la part des enfants en famille monoparentale est la plus basse (16 %).

Entre 2014 et 2020, le nombre d'enfants vivant en famille monoparentale augmente de 6 %, soit une hausse de 800 jeunes. Cette évolution est comparable à celle de la population insulaire.

Parallèlement, 65 % des mineurs évoluent dans une **famille « traditionnelle »** avec leurs deux parents et leurs éventuels frères et sœurs et 10 % dans une **famille recomposée** ▶ **figure 2**. Ainsi, 48 000 jeunes vivent au sein d'un couple.

Enfin, 1 000 mineurs vivent dans une communauté (internat, etc.) ou dans une habitation mobile [Payet, Huysen, 2022, pour en savoir plus (2)].

Par ailleurs, en Corse, la fécondité est la plus faible des régions françaises. La part d'enfants uniques est nettement supérieure à celle de France (31 % des enfants contre 20 %). Première région de France métropolitaine, l'île se situe loin devant la Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur (23 %). De surcroît, l'enfant est plus souvent unique au sein des familles monoparentales (42 %) que dans les couples (27 %).

### ► 2. Structure familiale des enfants en Corse



**Note :** Autre = hors famille ou hors ménage, par exemple en internat.  
**Sources :** Insee, recensement de la population 2020, Enquête annuelle du recensement 2019.

### Un jeune corse sur dix évolue dans un contexte familial fragilisé au regard de l'emploi

La situation sociale des parents affecte aussi la vie quotidienne des enfants. Ainsi, en 2020, un jeune corse sur dix vit dans une famille où aucun parent n'est en emploi, un niveau comparable à la moyenne nationale. Cette situation recouvre différents cas de figure (parents au chômage, au foyer, en invalidité ou encore à la retraite). Pourtant, elle touche principalement les enfants des familles monoparentales au sein desquelles le parent est sans emploi dans 27 % des cas ▶ **figure 3**.

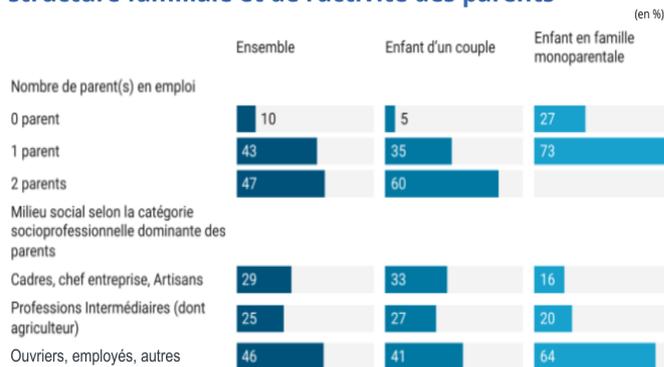
Ces difficultés face à l'emploi se retrouvent plus en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud. En particulier, sur la plaine Orientale, dans les territoires ruraux où le chômage est plus élevé qu'en moyenne

Insee Corse  
Résidence du Cardo  
Rue des Magnolias  
CS 70907  
20700 Ajaccio cedex 9

**Directeur de la publication**  
Christophe Basso  
**Bureau de presse**  
06 83 89 38 90  
ISSN 2268-1493  
© Insee 2024  
www.insee.fr

**Rédactrice en chef**  
Déborah Caruso

### ► 3. Répartition des enfants en Corse en fonction de la structure familiale et de l'activité des parents



**Note de lecture :** En Corse, pour 27 % des enfants des familles monoparentales le parent est sans emploi.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

régionale. Ainsi, la part des enfants vivant avec des parents au chômage ou inactifs est deux fois plus importante dans les intercommunalités de Costa Verde (16 %), de l'Orient et de la Castagniccia-Casinca (14 %) que dans celle du Celavu-Prunelli. Il en est de même au niveau des deux CA de l'île : 8 % dans celle du Pays Ajaccien et 12 % dans celle de Bastia.

De plus, être en emploi n'est pas une garantie contre la précarité. En effet, les enfants vivant dans un milieu social moins élevé, ou ayant des parents moins diplômés, sont aussi davantage exposés à la précarité. Or un jeune insulaire sur deux vit dans une famille à dominante employée ou ouvrière, des catégories sociales moins rémunérées. Ils sont quatre sur dix dans cette situation en France métropolitaine. ●

### Laurence Costa-Bereni, Arnaud Huysen (Insee)

#### ► Sources

Les données utilisées dans cette étude sont issues des recensements de la population 2020 et 2014.

Les indicateurs sur la pauvreté proviennent du dispositif Fichier localisé social et fiscal 2020 (Filosophi).

#### ► Définitions

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Les familles sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**. Les couples avec enfants comprennent des **familles dites « traditionnelles »**, où tous les enfants du logement sont ceux du couple, et des familles recomposées. Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

#### ► Pour en savoir plus

- Costa-Bereni L., Huysen A., « [En Corse, 63 000 jeunes ont moins de 18 ans](#) », Insee Flash Corse n°85, février 2024 (1).
- Payet S., Huysen A., « [La population réside moins souvent en communauté en Corse qu'en France métropolitaine](#) », Insee Flash Corse N° 69, juin 2022 (2).

